



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 29 OCTOBRE 2012**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2012
3. Assermentation d'une conseillère
4. Exposé de Mme C. Trolliet, Directrice de l'établissement primaire de Coppet:
Etablissement primaire: son fonctionnement, sa structure et ses prestations
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
8. Nomination d'un membre à la commission de gestion des déchets
9. Nomination d'un délégué à l'ASCOT
10. Préavis municipal no. 20 : approbation d'un nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

28 membres sont présents, 7 excusés et 3 absents. La majorité est fixée à 15 voix.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Suite à l'assermentation de Mme Johanna Levy, 29 membres sont présents et la majorité reste à 15 voix.

Suite à l'arrivée tardive de M. Stéphane Radjavi, 30 membres sont présents et la majorité est fixée à 16 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2012

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention

3. Assermentation d'un conseiller

Suite à la démission de M. Philippe Hausmann, Mme Johanna Levy est assermentée.

**4. Exposé de Mme C. Trolliet, Directrice de l'établissement primaire de Coppet:
Etablissement primaire: son fonctionnement, sa structure et ses prestations**

Le Syndic présente Mme Trolliet, qui a remplacé M. Favre à la direction de l'établissement primaire de Coppet & environs. Il rappelle que les écoles comptent lourdement dans le budget des communes parce que nous voulons une école de qualité et que cela a un prix.

Il rappelle que les sommes allouées aux écoles occupent une place prépondérante dans le budget communal parce que le choix d'un enseignement de qualité a un prix.

Le Syndic prend note des remarques de X. Boquillon concernant les contacts police/élèves. C. Neumann est surprise que les devoirs surveillés soient à la charge des communes, alors qu'ils sont obligatoires selon la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire).

Le Syndic relève que la remarque est pertinente et que le canton s'est déchargé sur les communes d'une série d'activités qui tournent autour de l'école ; les psychologues, les devoirs surveillés sont à la charge des communes. Dans le réseau les discussions avec les communes sont faciles.

Mme Trolliet présente son exposé et répond à quelques questions.

5. Communications du Bureau

Le Président salue l'arrivée de M. Radjavi.
Aucune communication.

6. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic

Le Syndic avise que la presse a parlé des nouvelles directives concernant les déchets, qui motiveront notre manière de procéder, et encouragera chacun à gérer au mieux ses déchets et qu'il sera taxé selon la formule du pollueur/payeur.

Il informe que B. Bory s'est penché sur la PPA du Torry qui est revenu du canton et qu'une information publique détaillée sera donnée à la grande salle lundi 5 novembre prochain.

Le Comité de direction de l'AJET, sur proposition du conseil intercommunal, a décidé de facturer à l'AJET le coût des locaux qu'elle utilise. La subvention communale sera augmentée d'autant. Les frais de nettoyage seront aussi facturés à l'AJET si le conseil l'accepte.

La direction du collège secondaire a organisé une rencontre des élèves de 7^e avec les autorités communales. Le 21 novembre, 15 élèves de Tannay rencontreront la Municipalité et des membres du Conseil communal. Ils feront des interviews et parcourront le village. C'est une excellente initiative de M. Volluz.

L'Harmonie de Terre Sainte donnera un concert le 31 décembre à 10h, suivi d'une collation. Vous êtes tous cordialement invités.

B. Bory rappelle la présentation du PPA du Torry le 5 novembre prochain. Le PPA d'aménagement du camping et d'un port et un rapport d'expertise d'impact sur l'environnement seront mis à l'enquête dès le 6 novembre.

L'addenda concernant les parcelles 151 et 152 a dû être remis à jour avec notamment la signature d'une convention de servitude de passage à pied.

La commission pour le concept énergétique s'est réunie. Le rapporteur est M. Philippe Ehret.

La Municipalité a reçu des offres de deux bureaux d'architecture concernant les bâtiments le clos du Château et une extension de l'école. L'une n'est pas acceptable et l'autre est en attente.

L'éclairage des bureaux de l'administration a été refait avec des ampoules basse consommation et des variateurs. Des spots directionnels pour les expositions ainsi qu'un détecteur de mouvements à l'entrée extérieure de l'administration ont été installés.

Dimanche 25 novembre à 17h30, sera présenté un conte musical « Le voyage extraordinaire de Peer Gynt » à la salle communale.

J. Kaltenrieder

Concernant la future déchetterie intercommunale, Commugny a reçu en retour de l'Etat le rapport d'examen du PPA. Une séance de travail a déjà eu lieu. Quelques points doivent encore être traités entre les mandataires et le service du développement territorial.

Le projet du Bureau Bovard & Nickl pour des containers enterrés avance rapidement et sera présenté à la commission début 2013.

Une étude a été faite pour améliorer la qualité phonique de la grande salle. De nouveaux rideaux intérieurs ont été installés et le moteur de sonorisation sera changé prochainement.

M. Wüst informe que la commune a reçu un remboursement de CHF 400'000 de la péréquation. Il présente un tableau « projet – taxes aux sacs ».

7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Pas de communications.

8. Nomination d'un membre à la commission de gestion des déchets

M. Hugo Studer, seul candidat, est élu par acclamation.

9. Nomination d'un délégué à l'ASCOT

Mme Johanna Levy est nommée par acclamation. Elle accepte sa nomination

10. Préavis municipal no. 20 : approbation d'un nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur

J. Kaltenrieder présente le préavis. M. Wüst présente le projet de taxe au sac et informe que ces chiffres devront être revus chaque année.

Le règlement a été élaboré avec les autres communes de Terre Sainte. Les rapports des commissions des finances et de gestion des déchets sont favorables au préavis.

Une discussion nourrie s'en suit, portant sur les points suivants :

Le Conseil n'a pas été consulté pour le montant de la taxe annuelle. Celle-ci est fixée en fonction de la comptabilité et le montant indiqué est un maximum. Le montant à facturer sera communiqué chaque année au Conseil. Des Conseillers estiment qu'ils votent quelque chose sur laquelle ils n'ont rien à dire !

Les compétences du Conseil concernant cette taxe ne sont pas respectées.

Il n'est pas indiqué ce qu'on fait des sacs. Les sacs seront récoltés, mais par la suite ils devront être déposés dans des containers. Cette manière de faire est précisée dans l'annexe 1 du règlement. Rien ne change pour l'instant dans la manière de récolter.

Les plus de 18 ans sont des adultes. Pour certaines familles, la facture sera plus élevée que jusqu'à présent.

La logique du prix des sacs, soit 5,7 ct pour tous les sacs, sauf les 60 litres qui sont à 6,3 ct, n'est pas respectée. Ce prix est fixé par le canton, mais la Municipalité prend note de la remarque.

Pourquoi ne pas avoir gardé un quotient familial ? La Municipalité propose une taxe par habitant.

Que se passera-t-il si des gens mettent des sacs dans le container du voisin ? Si cela se répète, la commune contrôlera et trouvera les fautifs. Il y aura certainement du tourisme des déchets.

Toutes les communes de Terre Sainte présentent le même règlement. La taxe annuelle forfaitaire peut varier entre 80 et 120 francs et Tannay propose 100 francs.

A 18 ans, les jeunes doivent payer plein tarif pour beaucoup de choses (train, déchets, etc.).

Il s'agit de taxer au plus près de la réalité. Il est admis qu'à 18 ans, un jeune génère autant de déchets qu'un adulte.

La Municipalité réfléchira aux allègements.

Globalement, 5 personnes dans un ménage produisent moins de déchets qu'individuellement.

Une personne indépendante sera-t-elle taxée en parallèle pour son entreprise ? Non, elle sera taxée soit d'une manière soit de l'autre.

Le Conseil est un centre d'enregistrement des propositions de la Municipalité. Que se passera-t-il si nous refusons aujourd'hui ? Nous aurons des problèmes avec les autres communes. Si le règlement est refusé, l'ancien règlement restera en vigueur et nous devons organiser un autre ramassage qui coûtera plus cher et sera payé par les impôts. Tridel ne prendra pas nos sacs. Nous devons mettre nos règlements à jour sinon nous sommes hors la loi.

Le préavis no. 20 est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

11. Propositions individuelles et divers

Au début de l'année prochaine, il y aura des changements de parking à Coppet, ce qui va occasionner des parcages chez nous. La Municipalité a-t-elle pris note de cet état de fait et envisage-t-elle de faire quelque chose ? B. Bory suit cette question qui est à aborder sous deux angles : police et aménagement du territoire. Toutes ces questions sont coordonnées en Terre Sainte et les communes ont été informées. Si vous habitez à + de 500m de la gare de Coppet, vous aurez le droit de mettre votre voiture au parking de la gare. Sinon vous irez à pied. Au niveau aménagement du territoire, nous n'avons pas de solution miracle. Nous mettrons plus systématiquement des amendes dès décembre. Ce genre d'adaptations ne se fait pas du jour au lendemain. Pour P. Simon, il est urgent d'attendre ! Nous devons faire des mises à ban et mettre en place des zones bleues, faire des contrôles dans ces zones alors que nous ne connaissons pas les incidences sur Coppet. Les habitants des communes situées à l'est iront à Coppet et les communes de l'ouest voudront aller à Tannay. La commune a décidé de mettre en place des parkings en zone bleue à disposition des Tannayrolis. Chaque mesure est payante et les procédures ne sont pas gratuites.

X. Boquillon relève que le dernier tous ménages mentionne que dès le 1^{er} décembre, la déchetterie sera ouverte le mercredi de 13h à 17h. A-t-on pensé aux gens qui travaillent ?
J. Kaltenrieder rappelle qu'il fait nuit à 18h !

Le Président annonce que la prochaine séance aura lieu le 3 décembre à 19h et qu'elle sera suivie d'un repas. Il clôt la séance à 22h05

Le Président :

Gilbert Caillet



La Secrétaire:

Liselotte Ramseyer

